

**FEDERATION INTERNATIONALE DE PHILATELIE**  
**SECTION FOR ASTROPHILATELY**

**Directives pour l'évaluation des participations d'astrophilatélie**

**Article 1 : Exposition en compétition**

Principe fondamental (réf. GREV 1.1.-1.4) SREV

- 1.4.1. Ces directives visent à aider les membres du jury ainsi que les exposants à mieux comprendre les articles du règlement spécial pour l'évaluation des participations d'astrophilatélie aux expositions de la FIP (SREV).

**Article 2 : Participation en compétition**

2.1. Principe fondamental (réf. GREV 2.1.-2.3) SREV

- 2.1.1 Une participation astrophilatélie comprend le matériel philatélie relatif à l'exploration de l'espace. Il ne s'agit pas du développement d'un thème, mais d'une étude philatélie des progrès scientifiques et techniques réalisés dans la conquête de l'espace comprenant la recherche stratosphérique, les premiers travaux de recherche sur les fusées et les précurseurs des différents types de véhicules spatiaux, en enregistrant chronologiquement les événements concernés dans les différents programmes.

**Article 3 : Principes de la composition d'une participation**

**3.1. Principe fondamental (réf. GREV 3.1.) SREV**

**3.2. Principe fondamental (réf. GREV 3.2) SREV**

- 3.2.1 La participation peut aussi comprendre :  
des variétés de timbres telles que perforations, erreurs de couleur, surcharges ainsi que des essais rares et des épreuves de timbres.
- 3.2.2 des " Mailgrams ", messages transmis par satellites, des enveloppes transportées autour de la Lune et sur la Lune, du courrier stratosphérique et du courrier transporté dans l'espace, et des messages expédiés par fusées peuvent aussi être inclus.
- 3.2.3 Les oblitérations spéciales commémorant les anniversaires d'événements spatiaux doivent être évitées.
- 3.2.4 Les **faux** doivent être clairement identifiés

### **3.3 Principe fondamental (réf. GREV 3.3) SREV**

Une attention particulière sera donnée aux lieux des oblitérations et aux dates et heures se rapportant aux différents événements spatiaux. Est également important la connaissance philatélique des différents types d'oblitérations appliquées pour le même événement.

Pour ce qui se rapporte à la SREV 3.3, les points suivants doivent être pris en considération :

#### **Programmes spatiaux des Etats-Unis**

- 3.3.1 Les enveloppes et les cartes enregistrant les décollages (ou des lancements), les atterrissages ou les autres activités spatiales devront porter l'oblitération avec la date exacte de l'endroit où cet événement a eu lieu.
- 3.3.2 Si le bureau de poste était fermé au moment où des lancements, des atterrissages ou d'autres activités spatiales eurent lieu, l'oblitération du jour ouvrable suivant est valable.
- 3.3.3 Pour les lancements, ne seront exposées que les oblitérations du bureau de poste le plus proche du site de décollage (ou de lancement).
- 3.3.4 Les oblitérations des bases de lancement et des divers centres d'essais de fusées des USA sont valables. De 1965 à 1975, un cachet additionnel et officiel de la NASA fut appliqué sur quelques enveloppes et quelques cartes, au bureau de poste du Kennedy Space Centre (KSC).
- 3.3.5 Les enveloppes et les cartes enregistrant les amerrissages (ou les atterrissages) doivent porter l'oblitération du bureau de poste à bord du navire principal de récupération avec la date exacte de la récupération des astronautes et/ou des capsules.

Si elle n'est pas disponible sur le navire, l'oblitération du port de débarquement ou de la base de ravitaillement la plus proche, après l'arrivée du navire, est valable.

Le courrier des bateaux, des hélicoptères et/ou des avions qui ont participé à la récupération, doit porter l'oblitération correspondant à la période de la mission.

Des cachets officiels additionnels, relatifs à la mission, sont aussi appliqués sur les enveloppes du bateau de récupération.

Les atterrissages du Space Shuttle seront enregistrés par l'oblitération du bureau de poste le plus proche du site d'atterrissage.

- 3.3.6 Pour les différentes missions après le lancement (décollage), dans le cadre du programme spatial américain, les oblitérations du centre de contrôle de mission correspondant, responsable des opérations, sont valables pour les programmes de vols habités, pour les satellites en orbite terrestre et pour les sondes lunaires et spatiales.

Les oblitérations d'autres stations de poursuite et de bateaux participant à la mission peuvent être montrées en complément.

Les enveloppes et les cartes munies des cachets officiels sont d'un intérêt capital.

## **Programmes spatiaux de l'URSS/Russie**

- 3.3.7 Durant la période initiale, il était de règle qu'aucune annonce ne soit faite à l'avance concernant le site de lancement ou la date de lancement d'une fusée ou d'un véhicule spatial.
- 3.3.8 Jusqu'à 1975, il est possible d'enregistrer les événements spatiaux par des timbres, des entiers postaux, des enveloppes et des cartes avec des oblitérations spéciales se référant à la mission et à la période du vol spatial.
- 3.3.9 A partir d'avril 1975, sont également disponibles des oblitérations officielles du Cosmodrome de Baïkonour enregistrant le lancement des stations spatiales, des vaisseaux de ravitaillement et des vaisseaux habités. Les oblitérations du Cosmodrome de Baïkonour sont préférables à celles de la société officielle d'exportation.
- 3.3.10 Les oblitérations pour les lancements devront provenir du bureau de poste le plus proche des sites de lancement (Cosmodromes) à la date de l'événement.
- 3.3.11 Le courrier spatial est du matériel philatélique ayant volé à bord d'un vaisseau spatial. Depuis 1978, des bureaux de poste fonctionnent dans les stations orbitales.
- 3.3.12 Pour les différentes missions (après le lancement), l'oblitération du centre de contrôle de mission correspondant, responsable de la surveillance, est valable pour les programmes de vols habités et pour les missions spatiales lointaines.

Les oblitérations des stations de poursuite et des navires participant à la mission peuvent être montrées en complément si elles sont datées pendant la durée de la mission.

- 3.3.13 L'atterrissage des vaisseaux spatiaux sera enregistré par l'oblitération du bureau de poste le plus proche du lieu d'atterrissage.

## **Programmes spatiaux européens**

- 3.3.14 Les oblitérations enregistrant le lancement des satellites et/ou de fusées de recherche scientifiques et/ou expérimentales, doivent provenir des bureaux de poste des sites de lancement et être montrées chronologiquement à l'intérieur des différents programmes, en incluant les programmes de coopération Europe/USA.

Les enveloppes portant le cachet officiel de l'ESA (Kourou, à partir de 1979), sont d'un intérêt primordial.

Puisque le développement en Allemagne de la première fusée spatiale au monde A4/V2 durant la 2ème Guerre Mondiale était top secret, cette période importante de l'exploration spatiale peut être enregistrée par des objets philatéliques qui ne sont pas relatifs à la date de lancement d'une A4/V2, mais qui portent la marque postale des lieux et/ou des marques spécifiques additionnelles relatifs à une unité ou à un détachement militaire, dont on peut prouver qu'il était en charge du développement et/ou de la construction d'une telle fusée A4/V2.

- 3.3.15 Pour les missions européennes, après le lancement, le centre de contrôle de mission pour la surveillance est habituellement l'ESOC/Darmstadt et, dans une certaine mesure, le GSOC/Oberpfaffenhofen.

Pour les différents programmes spatiaux nationaux, les centres de contrôle de mission nationaux sont responsables.

Les oblitérations des stations de poursuite participant à la mission peuvent être montrées en complément.

3.3.16 Pour les lancements, les oblitérations des bureaux de poste les plus proches des sites de lancement sont valables.

### **3.4. Principes fondamentaux (réf. GREV 3.4) SREV**

Une participation astrophilatélique peut comprendre tous les aspects ou ceux relatifs à une section indépendante. Les exemples comprennent, de manière non limitative, ce qui suit :

3.4.a De l'époque des pionniers à la conquête de l'espace

Une telle participation peut comprendre :

- les astronomes et savants qui contribuèrent, par leurs travaux, à l'exploration spatiale et au vol spatial moderne,
- les premières expérimentations de fusées, principalement celles relatives aux expériences de fusées postales,
- les pionniers de la propulsion par fusée et leurs inventions,
- les vols habités et non habités de ballons de recherche stratosphérique,
- les vols expérimentaux d'avions fusées,
- le développement de la première fusée spatiale A4/V2 (voir 3.3.14),
- les lancements de fusées et de satellites de tous les pays ayant des activités spatiales et des vols spatiaux habités.

3.4.b. Courrier par fusées :

Une telle participation devrait se composer de documents transportés par des fusées construites par les premiers constructeurs de fusées importants qui contribuèrent, par leurs inventions techniques et scientifiques, à la conquête ultérieure de l'espace.

Les entiers postaux, les timbres de fusées, les vignettes émises à l'occasion des vols de fusées postales, les réductions de journaux et les messages transportés par fusée, de même que les enveloppes transportées dans l'espace par des fusées et des vaisseaux spatiaux, peuvent être utilisés.

3.4.c. Programmes spatiaux

#### **1. États-Unis**

- les premiers essais de fusées réalisés par les pionniers, ceux également relatifs aux fusées postales,
- les vols de ballons de recherche stratosphérique montés ou non montés et les vols expérimentaux d'avions fusées,
- les programmes de vols spatiaux habités ou non, incluant les précurseurs concernés, de même que les enveloppes ayant voyagé dans la stratosphère et dans l'espace.

#### **2. URSS/Russie**

- les pionniers de fusées et leurs inventions,
- les vols de ballons de recherche stratosphérique,
- les différents programmes de vols spatiaux inhabités et habités de SPOUTNIK 1 jusqu'aux programmes Intercosmos, incluant les précurseurs correspondants et le courrier spatial.

### 3. Europe

- les astronomes et les savants qui ouvrirent la voie avec leurs lois de l'exploration spatiale moderne,
- les expériences de fusées postales réalisées dans différents pays,
- les vols de ballons de recherche stratosphérique,
- les pionniers des fusées,
- la première fusée spatiale A4/V2,
- les lancements de fusées expérimentales à diverses fins scientifiques réalisés par divers pays, réalisés également temporairement en coopération avec les Etats-Unis et l'URSS,
- les programmes ELDO, ESRO et ESA,
- le lanceur de satellites ARIANE,
- et la coopération européenne lors de missions réalisées durant des vols spatiaux multinationaux habités et inhabités.

### 4. Autres pays

D'autres pays ayant des programmes spatiaux privés ou nationaux et des bases de lancement, tels que l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, etc. peuvent être utilisés en enregistrant les différents lancements de satellites et de fusées et le but de leur mission.

#### 3.4.d. Programmes spatiaux inhabités

##### 1. Astronomie

L'exploration de la Lune, du Soleil, des planètes et des systèmes stellaires avec des ballons stratosphériques, des fusées, des satellites et des sondes spatiales, en enregistrant les différents événements, de même que les précurseurs concernés.

##### 2. Météorologie

Les débuts de la prévision du temps et l'utilisation d'observatoires, de ballons de recherche, de fusées-sondes haute altitude, en insistant sur la collecte actuelle de données et leur transmission, et en enregistrant les lancements des différents types de satellites météorologiques.

##### 3. Télécommunications

Après un bref survol des premiers moyens de transmission des nouvelles, montrer l'évolution des technologies depuis le lancement du premier ballon de communication et les premiers lancements de satellites expérimentaux jusqu'au réseau mondial actuel réalisé par les différents types de satellites de télécommunication lancés par les pays participants.

##### 4. Exploration de la Terre

Les progrès réalisés dans l'exploration du champ magnétique terrestre et des ceintures de radiation, de même que la collecte de données géodésiques et géologiques, en utilisant des ballons stratosphériques, des fusées et des satellites peuvent inclure cet aspect de l'exploration.

Les participations concernées par 3.4.d/1.4 peuvent également inclure le matériel astrophilatélique concernant la mise en orbite des satellites relatifs à l'une de ces rubriques, par exemple à l'occasion des missions du Shuttle ou d'Ariane. Les enveloppes marquant les événements spatiaux relatifs aux travaux de recherche réalisés par les astronautes ou les cosmonautes durant les missions spatiales habitées ne conviennent pas pour une collection montée suivant 3.4.d mais peuvent être également montrées dans une participation relative à 3.4.e ou 3.4.c/1-2.

##### 5. Le début de la conquête de l'espace

Le début des programmes de recherche spatiale de l'Année Géophysique Internationale en

1957/58 et de l'Année de Coopération Géophysique Internationale en 1959, est une façon possible d'introduire cette étude.

#### 3.4.e. Programmes spatiaux habités

Les vols habités aux USA, en URSS/Russie et les vols multinationaux, de même que les missions réalisées par les astronautes ou les cosmonautes, forment la base d'une telle étude. Les événements spatiaux des pays peuvent être montrés dans un ordre chronologique, soit alternativement, soit séparément pour chaque pays. Les précurseurs concernés, c'est-à-dire les vols de ballons stratosphériques habités et les avions-fusées à caractère scientifique et médical, les fusées emportant des expérimentations animales, les capsules récupérables, les essais d'équipements de survie, les essais en vol de satellites et de lanceurs de véhicules spatiaux, etc., de même que les sondes spatiales d'exploration de la Lune.

#### 3.5. Principe fondamental (réf. GREV 3.5) SREV

#### 3.6 Principe fondamental (réf. GREV 3.6, GREV 3.3.-3.5) SREV

Les objets philatéliques exposés doivent correspondre totalement au titre et au sujet choisi.

#### Article 4 : Critères d'Evaluation des Participations

Principe fondamental (réf. GREV 4.1 - 4.7, SREV 4.3 & 4.5)

#### Article 5 : Jugement des Participation

Principe fondamental (réf. GREV 5.1 - 5.9, SREV 5.1. & 5.9)

#### Article 6 : Conditions d'application

Principe fondamental (réf. GREV 6.1 - 6.2, SREV)

Conclusions :

Ces directives ne prétendent pas donner une réponse à toutes les questions que se posent les collectionneurs ; toutefois, nous espérons que ces renseignements complémentaires aideront les membres du jury, ainsi que l'exposant, à mieux comprendre les règlements s'y rapportant.